

MAIRIE
DE
LAHAS

75 route de Saint André
Au village
32 130 LAHAS

Téléphone :
05 62 62 35 13
Courriel :
contact@lahas.fr
Permanence :
lundi et vendredi,
de 13h30 à 17h30
Site web :
www.lahas.fr



Premier rang, de gauche à droite :

Thierry BIRAN (deuxième adjoint, thierry.biran@lahas.fr),
Charlotte OUZILLEAU (charlotte.ouzilleau@lahas.fr),
Muriel LEBOURGEOIS (première adjointe, muriel.lebourgeois@lahas.fr),
Marjorie LOPEZ-IRALA (marjorie.lopez-irala@lahas.fr),
Yves-Marie CORFA (yves-marie.corfa@lahas.fr)

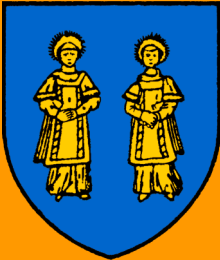
Deuxième rang, de gauche à droite :

José SIMORRE (jose.simorre@lahas.fr),
Nicolas DESTIEUX (nicolas.destieux@lahas.fr),
Florent METRA (florent.metra@lahas.fr),
Gérard FAURÉ (gerard.faure@lahas.fr),
Pierre DANOS (maire, maire@lahas.fr, 06.30.15.26.06).

Les commissions

Communautaires (3CAG)	Externes	Internes
Finances : Marjorie LOPEZ-IRALA (sup Pierre DANOS)	Secteur Intercommunal d'Énergie de la vallée de la Save : Florent METRA et Charlotte OUZILLEAU	Écoles : Marjorie LOPEZ-IRALA
Voirie, assainissement non collectif, environnement : Gérard FAURÉ (sup Yves-Marie CORFA)	Syndicat des Eaux Barousse Comminge Save : Muriel LEBOURGEOIS et Nicolas DESTIEUX (sup José SIMORRE et Florent METRA)	Entretien espaces verts et cimetière : Gérard FAURÉ et José SIMORRE
Tourisme, Internet : Charlotte OUZILLEAU (sup Pierre DANOS)	Ordures ménagères (SICTOM) : Nicolas DESTIEUX et Gérard FAURÉ (sup Marjorie LOPEZ-IRALA et Florent METRA)	Communication : Marjorie LOPEZ-IRALA et Pierre DANOS
Développement économique, aménagement du territoire : Thierry BIRAN (sup José SIMORRE)	Pays Porte de Gascogne : Yves-Marie CORFA (sup Gérard FAURÉ)	Agricole, environnement : Yves-Marie CORFA et Gérard FAURÉ
Social : Muriel LEBOURGEOIS (sup Charlotte OUZILLEAU)	Correspondant défense : Pierre DANOS	
	Délégué Pole Emploi : Pierre DANOS	Correspondant SDIS : Pierre DANOS

MAIRIE
DE
LAHAS



Dans ce numéro :

Budget	2
Voirie	4
Infos diverses	7

Compte rendu
municipal 2025

Année 2025, N° 6

Le mot du maire

Nous voici déjà au terme du mandat, les élections renouvelleront l'équipe municipale les 15 et 22 mars 2026.

Une modification majeure accompagne ce scrutin, vous trouverez des précisions dans ces pages : la parité de l'assemblée est à présent requise et le panachage de listes n'est plus permis. Ainsi, le bulletin que vous déposerez dans l'urne ne pourra pas présenter ni rature, ni nom ajouté, sous peine de nullité. C'est un changement radical pour nos petites communes.

Au cours de ce mandat, les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux ont pu être menés à leur terme : deux logements dans l'ancien presbytère, deux autres dans l'ancienne mairie/école et un local médical dans l'ancien préau. Les locations de ces derniers ont pu débuter au printemps 2025.

Dès 2022, lors d'un conseil, nous avions évoqué la possibilité de réduire nos taux d'imposition

mais la perspective des investissements sur la réhabilitation des logements avait différé la décision. Elle a finalement été prise cette année, les taux ont été réduits de 8% (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation), une légère baisse des impôts fonciers pour les propriétaires a été constatée.

En cette fin d'année, nous avons posé des radars pédagogiques pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans le village. Une boîte à livres a également pu être installée sous l'abribus, à côté du distributeur de pain qui n'a malheureusement pas trouvé un public très nombreux jusqu'à présent.

Une fois n'est pas coutume, je m'adresse à vous à la première personne pour vous indiquer que, pour raisons familiales particulièrement, je ne souhaite pas briguer

un nouveau mandat, après 18 ans à chacune des fonctions : conseiller, adjoint puis Maire. J'ai eu à cœur de contribuer à l'épanouissement de notre commune. Je souhaite chaleureusement remercier Véronique COMÈRE, notre secrétaire au service de Lahas depuis plus de quarante ans et qui prendra sa retraite au printemps 2026.

Je souhaite le meilleur à la future équipe municipale. La présente, que je remercie sincèrement pour tous les débats constructifs et tous les projets que nous avons pu mener ensemble, se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2026.

Pierre DANOS



La vie du conseil municipal

« La réduction de 8% des taux d'impositions a été votée. »

Neuf conseils municipaux ont eu lieu en cette année 2025. Pour l'élaboration du budget, la réduction de 8% des taux d'impositions a été votée. Elle correspond à une baisse de 7 257 € des dotations par rapport à une stagnation des taux. Les investissements importants ayant été réalisés, nous avons acté la baisse des taux. Dans le

contexte inflationniste des dernières années, cela permet de diminuer légèrement le montant des contributions personnelles. Les dépôts au sol (pourant interdits) sur l'aire poubelles du village sont récurrents, un réaménagement de la zone a été entériné. Les conteneurs seront rassemblés et entourés par un bardage bois.

Les travaux voirie sont réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes auquel nous avons décidé d'adhérer. La 3CAG programme les travaux sur la base de la contribution de la commune, calculée sur le nombre de kilomètres transférés (soit la totalité de la voirie depuis que Lahas a rejoint la communauté de communes en 2013).

Résumé du budget : recettes

Chapitres		Désignation	Réalisé 2025
Investisse- ment	10	FCTVA	471,93 €
	13	Subventions	95 908,73 €
	1068	Excédent d'investissement reporté	49 146,95 €
	1641	Emprunt	150 000,00 €
	165	Cautions loyers	988,57 €
	2188	Vente broyeur	3 635,72 €
	040	Opération d'ordre	9 137,49 €
	Total investissement		309 289,39 €
Fonctionne- ment	013	Remboursement salaire	2 120,63 €
	70	Produits des services	829,17 €
	73	Impôts et taxes	93 189,52 €
	74	Dotations et participations	91 285,13 €
	7588	Autres charges	0,77 €
	752	Loyers	24 515,19 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté	65 686,59 €
	Total fonctionnement		277 627,00 €
	Total général recettes		586 916,39 €

Infos diverses



- Nous vous invitons à partager un moment convivial lors des vœux de la municipalité le dimanche 11 janvier 2026 à partir de 15h00 à la salle des fêtes.
- Les travaux d'alimentation électrique côté Nord du village se sont achevés en fin d'année, les poteaux dans le parc du château et dans le champ ont été retirés mi-décembre.

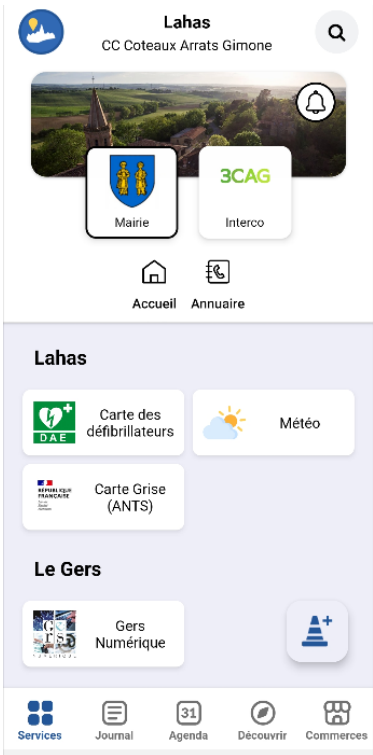
- Un aménagement du local poubelles à la sortie Est du village est prévu, les travaux devraient être réalisés début janvier par l'entreprise Auscitaine du bâtiment.
- Une « boîte à livres » a été installée au village, sous l'abribus adossé à la salle des fêtes. Vous pouvez venir y déposer vos livres que vous ne souhaitez plus conserver et prendre ceux qui vous intéressent dans la bibliothèque.



Application IntraMuros

Grâce au bouquet Gers Numérique souscrit par la 3CAG, nous disposons de l'application mobile IntraMuros pour communiquer. Vous pouvez recevoir des notifications (les alertes météo notamment) ou signaler vous-même une situation (câble tombé par exemple) directement depuis votre mobile. Installez IntraMuros depuis le magasin d'application de votre téléphone (App Store, Google Play

ou Huawei Appgallery) puis choisissez Lahas comme commune de référence (recherche avec la loupe en haut à droite). Vous aurez alors accès à toutes les informations utiles, les plus locales s'affichant en premier. À terme, vous ne recevrez plus de sms, les échanges privilégieront cette application, sauf si vous ne possédez pas de smartphone permettant son installation.





Vivre ensemble

Diverses occasions ont permis cette année de se retrouver autour d'activités thématiques. Tout d'abord, une soirée « jeux » proposée par la ludothèque intercommunale le 28 février et une matinée « Loisirs nomades » le 12 avril, proposée par les Francas du Gers. Les participants ont pu découvrir divers jeux, dont certains collaboratifs.



Randonnée de la fête du village

« Les participants ont pu découvrir plusieurs jeux. »



Fête des voisins

Le 17 mai, la fête des voisins a réuni une cinquantaine de personnes, la tablée au soleil couchant était très conviviale, permettant des échanges avec les nouveaux habitants de la commune.

La fête du village, quant à elle, s'est déroulée le 7 septembre : randonnée sur des chemins communaux (11,5 km pour la grande boucle) avec pique-nique final le midi, soirée repas puis concert live le soir.

Les nouveaux habitants 2025

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Perrine BRENGUES et André COLMANT (12 route de St André)
- Aurélie CONSUL (562 chemin de Maurens)
- Corinne et Christophe CONSUL (564 chemin de Maurens)
- Rakie ISSA et Alexandre GBEHI (14 route de St André)
- Audrey MAURAND et Jean-Michel PELTAIS (130 route de Bézéril)
- Christelle SOTTILE et Vincent NEBOT (566 chemin de Maurens)

Résumé du budget : dépenses

Chapitres		Désignation	Réalisé 2025
Investissement	2152	Radars pédagogiques	3 837,60 €
	2132	Travaux ancienne école/mairie	251 150,03 €
	2188	Cuisines logements	9 881,66 €
	1641	Remboursement capital emprunt	24 973,98 €
	1	Déficit reporté	9 506,44 €
	Total investissement		299 349,71 €
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	25 859,20 €
	012	Charges de personnel	16 978,44 €
	014	Atténuations de produits	40 085,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	43 835,73 €
	66	Intérêts d'emprunt	5 105,30 €
	042	Opération d'ordre	9 137,49 €
		Total fonctionnement	141 001,16 €
		Total général dépenses	440 350,87 €

Quelques commentaires...

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

Les deux radars pédagogiques commandés ont été installés par nos soins aux deux entrées du village sur la RD 241. Chaque exemplaire (en version solaire, la batterie se recharge la journée, avec l'option de relevés des statistiques et le poteau) a coûté 1 599 € HT, soit un total de 3 837,60 € TTC.

Dans la mesure où le fauchage des bas-côtés des chemins est assuré

dans le cadre du marché voirie, le broyeur d'accollements était inutilisé, nous avons décidé de nous en séparer, la vente a rapporté 3 635,72 €.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école-mairie se sont achevés au printemps, ils s'élèvent au total à environ 656 000 €. C'est un investissement très important, compensé heureusement par les subventions de l'État (40% avec le Fonds Vert) et du Conseil Départemental du Gers (10%). Nous allons pouvoir également

compter sur une subvention de la Région Occitanie Pyrénées en raison de l'amélioration énergétique du bâtiment.

Un emprunt de 150 000 € a été contracté auprès de la Banque des Territoires, l'ensemble des loyers couvre le remboursement du capital (incluant l'autre emprunt du même montant contracté en 2020 pour les travaux de la salle des fêtes et de la Mairie).

Nous clôturons 2025 avec un excédent cumulé de 146 565,52 €.

« Nous clôturons 2025 avec un excédent cumulé de 146 565,52 € »

Voirie

« Nous avons décidé de commencer à rénover le chemin de Maurens ... »

Après quelques réflexions liées à la nouvelle programmation pluriannuelle de la 3CAG, nous avons décidé de commencer à rénover le chemin de Maurens. Ce chemin étant le plus fréquenté par les poids lourds, il présente des déformations importantes.

Ces opérations ont généré quelques perturbation pour la circulation. Les entreprises du BTP nous demandent de renforcer la sécurité des

vous remercient pour votre compréhension.

Un re-profilage de la bande de roulement a été réalisé entre le CR 10 et le croisement Maurens X Frégouville avec pose d'une couche de grave émulsion (GE) compactée et d'une couche de finition (bitume et gravillonnage). Cela représente environ 1100 m de chaussée.

Nous en avons profité pour renforcer la stabilité du CR 10 en procédant à une purge et à l'amélioration de l'évacuation des eaux de ruissellement. De la même façon, nous avons demandé le gravillonnage du CR 12.

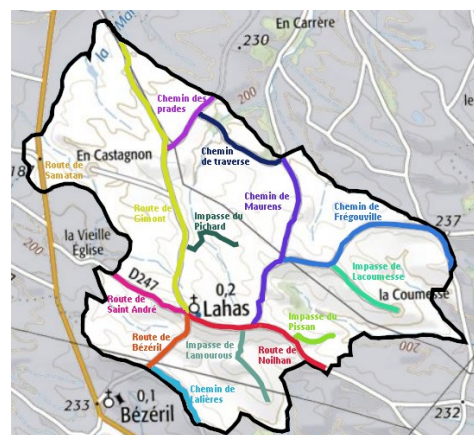
Le coût de ces investissements est supérieur à l'enveloppe que représente le transfert de charges. Le conseil municipal a acté ce dépassement. Nous souhaitons

simplement renforcer l'action de la 3CAG. Le surcoût sera imputé sur le budget de fonctionnement de la commune l'an prochain.

Malheureusement, la pose de nouveaux réseaux (fibre optique) et l'enfouissement d'une canalisation d'eau (remplacement d'une conduite devenue obsolette) ont abîmé la deuxième partie de ce chemin. Par conséquent nous devons envisager la reprise de la chaussée ultérieurement.

De plus, la gestion des chemins de terre a été rendue pleinement à la commune. Cela explique l'absence de débroussaillage. Cependant, un broyage a été fait après l'épisode de sécheresse.

Nous remercions également les agriculteurs et les usagers qui participent à l'entretien des passages.



techniques de la 3CAG

Installation des radars pédagogiques



La vitesse des véhicules dans le village est un sujet de préoccupation depuis de nombreuses années, malgré la configura-

tion de la voirie, avec deux « chicanes ». Avant d'envisager la mise en place de ralentisseurs, dispositifs certes efficaces mais très onéreux et pénalisants pour tous (même ceux qui respectent la limitation de vitesse), des radars pédagogiques ont été installés

aux deux entrées. Nous étudierons leurs effets en analysant les statistiques, tout en comptant sur la responsabilité des usagers.

Recensement de la population 2026

Cette année, LAHAS réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Jean-Paul GIAVARINI est l'agent recenseur recruté par la commune (habitant au Soulan du village). Début janvier, il déposera un courrier dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, il vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Sui-

vez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport

utilisés, et sur les logements, etc.



Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent par exemple de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Merci de votre participation et de l'accueil que vous réserverez à notre agent recenseur.

« Cette année, LAHAS réalise le recensement de sa population. »

Élections municipales : 15 et 22 mars 2026

De nouvelles modalités de vote entrent en vigueur dans les petites communes lors de ces élections 2026. Les candidats doivent présenter des listes composées en alternance d'autant de femmes que d'hommes. Pour LAHAS, 11 sièges sont à pourvoir, une liste peut toutefois contenir 9 noms. Pour être élue au premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans ce cas-là, elle

reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont distribués à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dont celle arrivée en première position. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour doit être organisé. Lors de ce deuxième tour, les listes ayant obtenu 10 % au premier

tour peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec celles qui se maintiennent. Les listes peuvent donc être modifiées entre les deux tours. À l'issue du vote, la répartition des sièges s'effectue comme au premier tour. Le Maire est ensuite élu par les conseillers municipaux lors de la première réunion qui suit le scrutin.